



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du  
Vendredi 24 Novembre 2017 Salle La Rance à 20H**

**Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Maurs, préside la séance**

**SECRETARE DE SEANCE : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA**

**Etaient présents : Mmes et Ms : Christian ROUZIERES - Monique DELORT - Jeanine HERCOUËT -TESTA - Jean-François CABEZON - Raymond DESSALES - Nicole ROUX - Gilles PICARROUGNE - Gina BARSALI - Didier FEL - Chantal LAGARRIGUE - Jean-Marie MAYONOBE - Bernard RIVES - Evelyne LACAZE - Nadine TEULLET - Florian MORELLE à partir de 20h15**

**Etaient absents et avaient donné procuration : Hervé BRAYAT (procuration donnée à Didier FEL) Jacques GENTIL (procuration donnée à Jean-Marie MAYONOBE) Claude Régine BONNARD (procuration donnée à Florian MORELLE)**

**Etait absent excusé : Yves SEYRIES**

**1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 Octobre 2017**

**→ ADOPTE à l'unanimité des présents**

**2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE**

Se reporter au document annexé.

**3) CIMETIERE COMMUNAL- REPRISE DE CONCESSIONS**

Une procédure en vue de la reprise par la commune des concessions abandonnées du cimetière communal est enclenchée. Mais, d'ores et déjà, il y a des concessions pour lesquelles cette procédure est terminée qui sont disponibles à la vente.

**→ ADOPTE à l'unanimité des présents**

**4) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL**

## **REPLACEMENT D'UN CANDELABRE PARKING DU STADE**

Un poteau d'éclairage public sur parking du stade a été détérioré. Son remplacement peut être réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 677,00€. La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit : 338.50€ à verser après la réalisation des travaux

**→ ADOPTE à l'unanimité**

## **5) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL RESEAU TELEPHONIQUE RUE ET IMPASSE DES CATALANS**

Les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique rue et impasse des Catalans peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 8 874,83€. La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 60 % du montant HT de l'opération, soit 5 324.90€ à verser après la réalisation des travaux

**→ ADOPTE à l'unanimité**

## **6) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL RESEAU TELEPHONIQUE AU NOYER**

Les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique se poursuivent sur la commune tant en campagne qu'en ville, c'est le cas au Noyer, motivés par une nouvelle construction. Ces travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 3 841,03€. La commune accepte le devis et le versement d'un fonds de concours égal à 60 % du montant HT de l'opération, soit 2 304.62€ à verser après la réalisation des travaux.

**→ ADOPTE à l'unanimité**

## **7) TARIFS 2018**

Les différentes commissions ont travaillé sur les tarifs 2018 des services municipaux. Certaines prestations sont légèrement augmentées mais beaucoup n'ont pas subi de modifications.

Ces tarifs sont consultables en mairie ou sur le site internet

**→ ADOPTE à l'unanimité**

## **8) ADRESSAGE (NUMEROTAGE ET DENOMINATION DE VOIES)**

Le Conseil Municipal a validé les documents d'adressage.

L'adressage, c'est à dire le numérotage de chaque habitation tant en campagne qu'en ville et la dénomination des voies se poursuit sur la commune de Maurs. Ce numéro, outre, une meilleure identification des lieux dits et des maisons pour l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons en tous genres, constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique. La commune assure la liaison avec le centre des impôts fonciers et le bureau du cadastre. Ce dernier a la charge de mettre à jour les services de géolocalisation qui permettent le fonctionnement des GPS.

Les particuliers sont tenus d'inclure le numéro attribué dans leur adresse et de le communiquer à tous leurs correspondants.

**→ ADOPTE à l'unanimité**

## **9) INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS**

### **CREATION D'UN SERVICE COMMUN AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE**

A compter du 01/01/2018, la Direction Départementale des Territoires du Cantal ne procédera plus à l'instruction administrative des dossiers. Ce désengagement de l'Etat et ce transfert de charge concerne directement les communes du territoire communautaire dotées d'un PLU, d'un POS ou d'une carte communale : 20 sur 51. Afin d'éviter la reprise directe de la mission par chaque commune, Le Conseil Communautaire a décidé la création d'un service dédié à l'instruction des ADS « Instruction des autorisations du droit des sols » à l'échelle communautaire.

La Commune de Maurs décide d'adhérer à ce service et de signer la convention correspondante.

La convention ne modifie pas le régime des responsabilités en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme ; Le Maire reste l'autorité compétente pour délivrer ou refuser les autorisations.

**→ ADOPTE à la majorité (2 abstentions)**

## **10) INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS**

### **CREATION D'UN SERVICE UNIFIE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AURILLAC**

Dans le point précédent, il est fait état de la création d'un service dédié à l'instruction des ADS « Instruction des autorisations du droit des sols » à l'échelle communautaire. il paraît utile et pertinent que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne puissent exercer ensemble cette compétence par regroupement des services et équipements existants.

Tout en regrettant les nouvelles charges que cela engendre, la Commune de Maurs approuve ce regroupement de services et valide la convention de mise en place

**→ ADOPTE à la majorité (2 abstentions)**

## 11) CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE

L'enfouissement d'une ligne électrique par ENEDIS (ligne Départ HTA QUEZAC – PS MAURS), nécessite préalablement l'accord des propriétaires des biens traversés. La Commune est concernée par la parcelle A197 au lieu dit La Junie et pour une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de transformation sur cette même parcelle.

. → **ADOPTE à l'unanimité**

## 12) POINTS COMMUNAUTAIRES

❖ Un Conseil communautaire s'est réuni à Marcoles à l'ordre du jour entre autres :

- la dématérialisation des factures d'ordures ménagères
- Problème posé par les Bains du Rouget avec le départ du gérant de l'établissement
- Financement des voyages scolaires des lycées et collèges à compter du 01/01/2018

❖ Plusieurs réunions de bureau ont eu lieu avec pour objectifs :

- Définir les compétences obligatoires et facultatives
- Dans le secteur ressources humaines déterminer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire Fonctions, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel) des agents de la communauté.

❖ Les commissions travaillent surtout à une harmonisation des pratiques qui sont dans beaucoup de domaines très différentes d'un territoire à l'autre

❖ Le relais petite enfance, après le recrutement d'un animateur, ouvrira sur la commune de Maurs en Janvier 2018

## 13) QUESTIONS DIVERSES

❖ **Travaux**

- Les travaux PAVEP (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics), de la place de l'Europe s'achèvent
- Rue du Passerat, l'enrobé a été fait
- Rue du 8 MAI, les travaux se sont achevés par un revêtement provisoire en attente du bicouche prévu.
- A l'école Denis Forestier les travaux de sécurisation seront terminés avec la pose d'un interphone.
- La pose des illuminations de Noël va débiter.

- ❖ **Dans le cadre du concours** organisé par CEA/AMF en 2017, la statue du sacré cœur de Jésus partira pour sa cure de jouvence le 29 Novembre en direction de l'atelier-laboratoire de Grenoble, spécialisé dans la conservation et la restauration d'objets, majoritairement en bois, du patrimoine des communes françaises.
  
- ❖ **A la bibliothèque** du 12 Décembre jusqu'au 24 Janvier, une « terrifiante » mais aussi ludique exposition sur les monstres,
  
- ❖ **Le nouveau Conseil Jeune** sera élu le 18 Décembre. La présentation a été faite dans les collèges et écoles de Maurs. Elle se tiendra à la mairie salle La Rance.